



## Séance du Conseil général du 14 décembre 2023

jeudi 14 décembre 2023 • 19:30 - 22:00 | Salle des Remparts - Rue | **Conseil général**

### Participants

<b>Présents</b>	Alain Chollet, Antoinette Piccand, Bernard Savio, Chantal Bosson, Charlotte Surchat, Cynthia Mesot Buache, Elodie Vaucher, Francis Braillard, François Bosson, Franco De Andrea, Gérald Borcard, Hélène Schiliro, Joseph Aeby, Karine Charrière, Julien Périsset, Loris Bossi, Magali Gianella, Marine Clément, Magalie Conus, Mathieu Senn, Maxime P, Michèle Senn, Myriam Mouron, Olivier Pittet, Pierre-Alain Deillon, Patrick Périsset, Pierre-Louis Fossati, Samuel Prélaz, Sophie Bosson, Sylvain Périsset, Sylvie Wenger, Nicole Barbey, Gaëtan Muller
<b>Excusés</b>	Arnaud Boschung, Cédric Bays, François Menétrey, Sylvain Chevalley, Tanguy Chatton, Jessica Magurano

### 1. Constitution de la séance

**M. le Président** salue la représentante de la presse, Mme Maud Tornare pour la Liberté. Il remercie le public de s'être déplacé pour assister aux débats du législatif. **M. le Président** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à ses collègues du Conseil général. Il salue également Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général et la remercie pour son soutien et son travail.

Ce soir, le bureau est composé de M. Franco de Andrea, Président, de Mmes Marine Clément, Nicole Barbey, scrutatrices, de M. Francis Braillard, scrutateur et de Mme Karine Charrière, secrétaire. **M. le Président** informe également de la démission de M. Gaëtan Mouron, celui-ci ayant déménagé de la Commune, il ne peut donc plus siéger. Le Conseil général est ce soir à 29 membres. **M. le Président** informe que **M. Le Syndic** devra quitter la séance après la présentation du budget 2024. **M. le Président** cite encore les membres du Conseil général excusés : MM Tanguy Chatton, Sylvain Chevalley, François Menétrey, Arnaud Boschung, Cédric Bays et Mme Jessica Magurano.

**M. Le Président** constate que **23 membres** du législatif sont présents et **6** sont excusés; le quorum est alors atteint. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **12 voix**. Comme habituellement, les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés une fois celui-ci approuvé par le Conseil général.

**M. le Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros. Il prie chacun et chacune de se présenter avant toute prise de parole pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. le Président** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 22 novembre 2023, par courriel, par Wedo, aux piliers publics, sur Illiwap, sur le site « rue.ch » et par publication dans la Feuille Officielle du 24 novembre 2023. Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. **M. le Président** demande à chacun d'être aussi clair et concis que possible pour que les débats soient agréables. La séance est ouverte à **19h33**.

L'ordre du jour n'appelle à aucune remarque de la part de l'assemblée. Toutefois le bureau demande des modifications :

- Point 4.3.2 à modifier car la subvention de CHF 11'000.-- n'est pas déduite du montant demandé. Le montant du crédit est donc de CHF 5'400.-- et non de CHF 16'400.--.

**M. le Président** demande à l'assemblée de valider cette modification d'ordre du jour. L'assemblée **accepte à l'unanimité** l'ordre du jour avec la modification précitée.

**Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 0 Oui : 23 Non : 0**



## 2. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023 (ne sera pas lu, a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet [www.rue.ch](http://www.rue.ch))

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 13.09.2023. Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023 a été envoyé aux membres du Conseil général par courriel sitôt rédigé et ne sera alors pas lu ce soir. M. le Président demande aux membres présents de voter.

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 0 Oui : 23 Non : 0

Le procès-verbal du 13.09.2023 est **approuvé à l'unanimité**.

## 3. Budget de résultat 2024

### 3.1 Présentation du budget de résultat

M. le Président passe la parole à M. Gaëtan Muller, Administrateur des Finances pour la présentation du budget de résultat 2024.

M. Gaëtan Muller informe qu'il expliquera uniquement les points où il y a des particularités, en essayant d'être concis et clairs.

#### *Chapitre 0 - Administration générale :*

Rien de particulier concernant le chapitre exécutif - législatif.

Pour l'administration des finances, les salaires du personnel communal sont en légère diminution en raison de la réduction du taux de Mme Fardel-Ottet.

Point 0210.3090.00: formation et perfectionnement : CHF 11'660.-- correspondant à la suite et fin de sa propre formation d'administrateur des finances.

Les frais de perception d'impôt reste CHF 20'000.--, bien que la perception de l'impôt communal soit faite par la commune, il reste un petit travail effectué par le Canton.

#### *Service Généraux :*

CHF 161'000.--, le salaire du personnel est presque doublé en raison de la nouvelle ventilation des salaires. Notamment le salaire de M. Gay coordinateur communal apparait en parti dans ce chapitre bien qu'il soit également chef du service de voirie.

Il y a CHF 15'000.-- pour les imprimés et publication, ce qui correspond principalement aux coûts du Pavé, Le Conseil communal réfléchi à une diminution du coût de production du PAVE. Celui-ci pourrait se faire à un coût inférieur mais avec tout autant de qualité.

Pour le projet de fusion, CHF 30'000.-- concernent certaines études liées à la fusion et certains mandats que la commune s'engage à faire pour démarrer cette fusion. Tout cela sera réparti entre les communes.

Informatique : Nous passons de CHF 20'000.-- à CHF 40'000.--, en raison de MCH2 et de la mise en commun de deux comptes jusqu'à lors séparés.

#### *0290 : Immeubles administratifs*

Suppression d'un doublon pour le salaire du concierge.

CHF 13'500.-- Entretien bâtiments de Chapelle: cela est la part de Rue pour les frais d'entretien de l'école, du cimetière et de l'abri PC de Chapelle qui sont en communs. Les chiffres ont été transmis par la commune de Chapelle.

CHF 25'000.-- et 35'000.-- pour la part de la salle intercommunale pour les frais financiers et d'exploitation.

CHF 36'000.-- d'imputation interne pour fermage, cela correspond au loyer des locaux de l'AES. il y a une augmentation de 10'000.-- par rapport à l'an dernier en raison de l'agrandissement de l'AES.

#### *Chapitre 1 - Ordre, sécurité publique et défense :*

Au niveau de l'Association Glâne Région, CHF 26'000.-- en raison de l'engagement du directeur de l'AGR.

Pour les taxes non-pompiers, CHF 62'000.-- en augmentation liée au fait que les statuts du SSF n'ont pas les mêmes exemptions qu'en 2022 et des anciens statuts communaux.

#### *Chapitre 2 - Formation :*

La forte augmentation des frais est liée principalement au coût des transports scolaire de CHF 100'000.-- pour la Commune de Rue.

Pour l'AES, il y a une augmentation de la fréquentation donc augmentation des produits et des charges. Les salaires sont en hausses car des engagements ont du être opérés. La manière de budgéter a aussi été modifiée.

Pour le cercle scolaire ACER : les chiffres sont donnés par le COPIL car la comptabilité est intégrée dans le budget communal. CHF 405'440.-- pour les transports scolaires, soit une augmentation de CHF 100'000.-- pour la commune de Rue. Les exigences légales ont changé et le nouveau transporteur les mets en œuvre. .

#### *Chapitre 3 - cultures, sports et loisirs :*

CHF 15'500.-- pour les dons des Stés à buts culturels + CHF 3'700.-- de base (RUEvue, Film Vert, Art Forum, ...). Une marge est également comptée.

**Mme Michèle Senn**, pour le groupe Entente, sans remettre en cause le don pour l'AGR ou les aînés, serait-il possible d'avoir un budget pour les nouveaux citoyens (nouveaux habitants et majeurs), pour organiser un apéritif lors d'une soirée d'été, par exemple. Au niveau financier, **M. G. Muller** répond que cela est possible. **M. Joseph Aeby** ajoute que les subventions générales pour les activités des sociétés locales vont être revues lors de l'année 2024 dans le cadre de la fusion avec les communes voisines, afin d'avoir une ligne de conduite semblable pour toutes les sociétés locales. Les sociétés qui formeront les jeunes seront celles qui toucheront le plus de subventions. Il sera tenté de servir tout le monde de la même manière pour éviter les discriminations. Pour l'accueil des nouveaux citoyens cela pourraient se faire sans souci, déjà en 2024 très certainement.

**M. G. Muller** ajoute qu'il y a CHF 10'000.-- pour la piscine de Moudon est une subvention de CHF 6000.-- + CHF 4000.-- pour la prise en charge du 10% des abonnements achetés par les habitants de Rue.

#### *Chapitre 4 - Santé :*

Ce chapitre coûte toujours beaucoup, mais il est essentiel. Les charges augmentent sensiblement, ce sont des charges liées qui sont imposées aux communes.

#### *Chapitre 5 - Prévoyance sociale :*

Augmentation des charges de près de CHF 100'000.--. Ce sont également des charges liées.

#### *Chapitre 6 - Trafic et télécommunication :*

Il y a une variation des charges du salaire du personnel, en raison de l'imputation de M. Gay. Pour l'ensemble des salaires, il est précisé qu'une indexation des salaires de 1.6% a été faite pour 2024.

Au niveau du compte "Nomenclature des rues", un montant de CHF 8'000.-- a été budgété principalement pour le changement des plaques de noms des rues. Il y a également un montant de CHF 6'000.-- pour une nouvelle signalisation au Moulin de Coppet. L'achat d'une remorque n'a pas été fait en 2023 et les CHF 15'000.-- sont alors reconduits en 2024.

Un montant de CHF 3500.-- correspond aux imputations internes pour l'utilisation des cartes déchetterie de la commune, soit les déchets de la Commune (poubelles publiques, Robidogs, ...).

#### *sous chapitre 62 - Transports publics :*

L'achat d'équipement Pick-e-Bike est reconduit.

**Mme S. Wenger** pour le groupe Entente, demande s'il est possible d'avoir un retour sur l'utilisation et la rentabilité des vélos Pick-e-Bike, si l'utilité est démontrée. Elle demande également si le fait que les vélos soient à l'épreuve de la météo (pluie, chaleur, gel, ...) ne les dégradent pas trop vite et est-ce qu'il est prévu qu'ils soient stationnés ailleurs. **M. Joseph Aeby** répond qu'il y a quelques temps l'approche de Rue était de ne pas reconduire en 2024 car l'utilité n'était pas démontrée. Dernièrement il y a une séance avec les communes voisines ainsi que les TPF et il est ressorti que faire un retour sur un an était trop court. Il manquait également les vélos sur le site d'Ecublens. **M. J. Aeby** précise qu'Auboranges n'avait pas souhaité faire partie du projet. La station de Blessens a été condamnée car il n'y avait aucune utilisation. La station a été déplacée à la caserne de Rue. Les vélos d'Ecublens sont également accessibles dorénavant et il est nécessaire de voir maintenant si les gens se déplacent de Rue, Gillarens et Promasens en direction de Ecublens. Les tarifs ont été renégociés avec l'entreprise pour maintenir le même prix avec plus de vélos. Dans le courant 2024, la décision sera prise sur une continuation avec Pick-e-Bike ou si nous remplaçons le système. Pour se déplacer de Rue à la gare d'Ecublens, le coût est d'environ CHF 2.--, mais si vous devez aller à la nouvelle administration à Ecublens pour participer à une séance et revenir, les coûts explosent et passent à env. CHF 50.--, ce n'est pas possible. La Commune n'investira pas pour des couverts ou autres infrastructures tant qu'il n'est pas décidé si nous poursuivons la collaboration ou non.

**M. le Président** ajoute qu'il y a un vélo qui traîne dans son quartier depuis plus de 3 mois et cela soulève la question de la gestion des vélos. Le Conseil se pose la même question. **M. J. Aeby** explique avoir fait une photo du vélo et l'avoir transmise à l'entreprise, à ce jour nous n'avons pas de retour. Il y a des lacunes dans le système, des améliorations devraient arriver espérons-le. Il n'est par exemple pas possible d'annoncer des pannes sur les vélos via l'application.

#### *Chapitre 7 - Protection de l'environnement :*

Les chapitres sont équilibrés tels que demandés par la législation. Les lignes FSMV et FSEC montrent un bénéfice et signifient que les taxes sont bien calculées. Ses bénéfices permettent le financement d'investissements futurs ou à l'équilibre du compte si un jour il doit y avoir un déficit. Nous n'avons pas d'excès de produits actuellement.

Le remboursement de la réserve de la réévaluation du patrimoine administratif, représente un montant de env. CHF 2'000'000.-- qui sont en fait le capital propre de la Commune et qui est lié à la réévaluation MCH2 des installations. Tous les bénéfices réalisés serviront à financer ce remboursement.

Pour les taxes d'exploitation, il y a une baisse de CHF 168'000.-- à CHF 162'000.--, cela ne veut pas dire qu'il y aura moins d'eau vendue, mais le nouveau règlement calcule la taxe avec la division de la part de l'IBUS. Les chiffres sont fiables car ils ont été calculés selon les chiffres facturés en 2023.

Pour les eaux usées, il y a CHF 50'000.-- qui correspond à la combinaison des lignes pour l'entretien des réseaux EU et EC qui étaient jusqu'à maintenant séparés. Il n'y a pas d'intérêt en 2024 d'avoir 2 lignes différentes pour les eaux claires et eaux usées. Il y a une légère augmentation liée à un sinistre à régler.

En ce qui concerne la gestion des déchets, il y a eu, pour rappel, une séparation pour la gestion communale des déchets et la gestion intercommunale en raison de la refacturation à la Commune d'Ecublens la part des déchets encombrants que leurs habitants viennent déposer dans nos déchetteries.

Dans le domaine des cimetières, il y a CHF 8'000.-- pour celui de Chapelle en raison du nouveau colombarium installé au cimetière.

#### *Chapitre 8 - Economie publique :*

Dans ce chapitre, il y a l'aménagement du circuit secret pour CHF 10'000.--, se distribuant en deux comptes, soit le 8400.3101.00 et le 8400.3130.00. Certains aménagements devront être établis sur des infrastructures déjà existantes.

#### *Chapitre 9 - Finances et impôts :*

Il n'y a pas de changement au niveau des revenus fiscaux. Le Canton fournit ses estimations et la Commune les prends en compte en restant toutefois un peu plus prudente.

Au niveau des intérêts bancaires, nous passons de CHF 20'000.-- à CHF 85'000.-- car un montant de 3 millions a été emprunté pour financer les investissements. Cette charge d'intérêts se retrouve alors dans les comptes 2024.

**M. G. Muller** termine en indiquant qu'un excédent de charges de CHF 527'236.81 est budgété pour l'année 2024.

*(20h12 : M. J. Aeby quitte la séance)*

## 3.2 Rapport de la Commission financière

**M. le Président** cède la parole à **M. Maxime Punitharangitham** pour la lecture du rapport de la commission financière.

**M. M. Punitharangitham** donne lecture du rapport (annexe 1) et indique que la Commission financière a rencontré MM. Gaëtan Muller, Loris Bossi et Joseph Aeby, le 13.11.2023 pour la présentation des budgets d'investissement et de résultats 2024. Il est rappelé que la commission financière donne au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier. Les principales constatations sont les suivantes :

- Augmentation significative de la participation du cercle scolaire ACER, en grande partie liée aux frais de transports scolaires CHF 80'000.--
- Augmentation du besoin d'amortissement CHF 120'000.--
- Augmentation significative des charges du personnel, CHF 114'000.-- par l'indexation des salaires de 1.6% et l'engagement d'une personne à l'administration.

La Commission financière préavise favorablement à l'acceptation du budget de résultats 2024.

## 3.3 Questions et débat

**M. le Président** donne à présent la parole à l'assemblée pour toutes questions ou commentaires. Il n'y a plus de questions.

## 3.4 Approbation du budget de résultat 2024

**M. le Président** demande aux membres présents de voter à mains levées.

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : - Oui : 23 Non :

Le budget de résultat 2024 est **accepté** à l'unanimité.

## 4. Budget d'investissements 2024

## 4.1 Présentation du budget d'investissements

**M. le Président** transmet brièvement la parole à **M. G. Muller** concernant une petite correction sur le budget des investissements, liée à la modification de l'ordre du jour. **M. G. Muller** annonce qu'il y aura une correction de CHF 11'000.-- au chapitre 6180 Routes privées, pour la subvention du Chemin en Printanna, par un privé.

## 4.2 Achat d'un véhicule édilitaire en remplacement de l'actuel - CHF 65'000.—

La parole est donnée à **M. Bernard Savio**. Ce dernier indique ne jamais avoir la tâche facile lors des investissements car il doit toujours demander de l'argent. **M. B. Savio** donne lecture du message transmis aux membres du Conseil général. Il explique que le véhicule actuel devra subir des frais conséquents pour la prochaine expertise. Le véhicule date de 2007 et à 200'000km. La rouille s'attaque désormais au châssis.

L'équipe de voirie s'est réunie pour définir les besoins avec lui-même. Un cahier des charges a été établi pour définir le nouveau véhicule. Il est nécessaire d'avoir un véhicule performant et disponible en tout temps. Il faut prévoir un véhicule qui a des vitesses normales (que l'on peut changer), un 4x4 qui a aussi des petites vitesses pour les interventions en forêts et dans le neige, avec un pont basculant sur 3 côtés. Hauteur du pont à 95cm avec des ridelles de 130 cm. dimension du pont de 173/230cm et la charge utile du véhicule doit être de 1.5tonne. **M. B. Savio** explique qu'il est important d'avoir des réhausseurs pour les transports irréguliers de certaines charges. Pare-chocs et rétroviseurs en plastique noir, un crochet à boule et à pinces, gyrophare orange obligatoire, sièges en cuir, climatisation, parebrise et rétroviseurs dégivrants, transformateur 12V.

La question d'avoir un véhicule le plus durable possible s'est aussi posée. Le véhicule envisagé sera durable au niveau des kilomètres avec la possibilité d'aller jusqu'à 470'000km. **M. B. Savio** ajoute que la question du véhicule électrique s'est rapidement posée et une analyse du cycle de vie (ACV) des véhicules existe et prend en compte, la fabrication, les matériaux, dans quel pays, comment le transporter puis sa fin de vie. **M. B. Savio** en fait un rapide résumé. Le choix d'acquérir un véhicule thermique vient du fait qu'il n'existe pas de véhicule électrique réunissant l'entier des besoins définis.

### 4.2.1 Rapport de la Commission financière, débat et vote

**M. Maxime Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavis favorablement.

**M. le Président** demande aux membres présents s'il y a encore des questions ou remarques.

**M. Olivier Pittet** au nom de la Commission énergie et durabilité, explique que le choix du véhicule est raisonnable et correspond aux besoins. Toutefois, au vue de l'agrandissement de la commune ne serait-il pas nécessaire d'avoir un véhicule électrique type Kangoo pour les déplacements plus légers.

**M. B. Savio** répond que la question s'est posée, mais le sort de la fusion n'était pas encore connu. Toutefois il est clair que dès le 1er janvier 2025, un véhicule plus petit sera nécessaire et un véhicule électrique pourrait correspondre.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** procède aux votes :

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 1 Oui : 22 Non : -

L'achat d'un véhicule édilitaire en remplacement de l'actuel, pour un montant de CHF 65'000.-- est **accepté à la majorité**.

## 4.3 Routes AF - Campagne 2024

### 4.3.1 Réfection « En Favez » - CHF 76'000.—

**M. Bernard Savio** fait d'abord une situation générale des routes. Il y a 20km<sup>235</sup> qui sont des chemins communaux. Ceux-ci sont de moins en moins bétonnés mais goudronnés ou gravelés. Un estimatif de CHF 7'120'000.-- a été fait en 2019 pour la réfection de ces routes, sans les subventions. Aujourd'hui, nous pouvons facilement dire que cela coûtera CHF 1'000'000.-- supplémentaire. Bien entendu, que nous ne pouvons pas faire les travaux des 20km de routes la même année. Raison par laquelle l'état des routes a été catégorisées en 3 types.

A fin 2022, 5'800m de routes avaient été réfectionnés, soit environ le quart. En 2025, lorsque le plan directeur de réfection des routes sera terminé, nous aurons fait 10km<sup>190</sup>, soit la moitié. **M. B. Savio** ajoute que la moitié de ces routes étaient en zone rouge lors de l'établissement du rapport initial, cela signifie alors qu'il était important de les réfectionner. Il lit un extrait du rapport de l'époque *"La super structure, l'augmentation de la charge de trafic et les dimensions des véhicules agricoles, font que ces chemins sont pour la plupart en mauvais état. Les principaux dégâts constatés sur les revêtements en bitume, sont les affaissements avec faïençage des bords de la chaussées ainsi que des fissures longitudinales, transversales.*

*Sur certains tronçons fortement sollicités, un décollement de la couche de roulement provoque la formation de nids de poules. Au vue des dégâts constatés sur la superstructure des divers revêtements, il apparaît que les couches de fondation ne correspondent plus aux exigences des normes actuelles. Les épaisseurs de grains et les matériaux en place sont inadaptés au trafic et au poids des véhicules agricoles actuels". Ce rapport a été transmis a un membre du Conseil général qui l'avait demandé.*

Pour la réfection de la route en Favez, **M. B. Savio** explique qu'en 2022, la réfection de tous les bras du Charrotton ont été faits sauf ce tronçon "En Favez", soit le chemin qui mène au bois de Faye. De toute manière, lors de la réfection de la route du Charrotton, il sera obligatoire de refaire au moins 10m sur ce chemin, alors pourquoi ne pas faire tout d'un coup pour que l'entier des bras du Charrotton soient réfectionnés. **M. B. Savio** ajoute que ce chemin était classé en priorité 2 et qu'aujourd'hui pour les coûts, cela n'est qu'une estimation car aucun appel d'offre n'a été fait. Les AF ont demandé d'être assez large dans l'estimation car la route n'a pas été sondée pour connaître comment sont faits les coffres actuels, car ils ne correspondent assurément pas au 50cm qui sont demandés.

#### 4.3.1.1 Rapport de la Commission financière, débat et vote

**M. Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavise favorablement.

**M. le Président** demande aux membres présents s'il y a encore des questions ou remarques.

La parole n'étant pas demandé, **M. le Président** procède aux votes :

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention(s) : 1 Oui : 22 Non : --

Le crédit d'investissement de CHF 76'000.-- pour la réfection du chemin "en Favez" est **accepté à la majorité**.

#### 4.3.2 Réfection « En Printanna » - CHF 16'400.—

**M. B. Savio** donne lecture du message transmis aux membres du Conseil général. Le montant réel de l'investissement sera de CHF 5'400.-- en raison de la subvention du propriétaire privé de CHF 11'000.--.

**M. B. Savio** précise que les libellés sont tous les mêmes car il a d'abord fait, dans les temps, un seul et unique message pour l'ensemble des réfections, puis il a reçu la demande d'avoir un message par objet et il a fait des "copier-coller" et il reconnaît que ce n'est pas la meilleure des manières de faire. Toutefois, Le conseil communal a accepté toutes ces demandes de réfections et il souhaite pouvoir donner plus d'information ce soir en direct.

Pour "En Printanna", il y a une centaine de mètres, mais la plus part du tronçon est privé. Lors de fortes pluies et orages, beaucoup de cailloux et graviers s'écoulent sur la route des Augustins. A env. 5m. de ce chemin, passera le bouclage pour l'eau potable Rue-Blessens. La question s'est alors posée pour réfectionner cette route, les AF ont été consultés et il en ressort que la Commune fait les 10m en sa possession et le propriétaire accepte de faire les 20m suivant.

#### 4.3.2.1 Rapport de la Commission financière, débat et vote

**M. M. Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavise favorablement cet investissement.

**M. le Président** demande aux membres présents s'il y a encore des questions ou remarques. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** passe aux votes :

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention(s) : - Oui : 23 Non : -

Le crédit d'investissement de CHF 16'400.-- pour la réfection du chemin "en Printanna" est **accepté à l'unanimité**.

#### 4.3.3 Réfection « Gros-Pra - Fontanettes » - CHF 282'800.—

**M. B. Savio** explique que lors de l'expertise du SAgri, ils ont rapporté que le Gros-Pra devait être réfectionné jusqu'au pont. La réfection du chemin Les Fontanettes n'est alors pas jugée nécessaire en raison du peu de trafic et juste pour une exploitation agricole.

Depuis, le Conseil a décidé de le passer en priorité 1 en raison du changement de locataire du parchet communal et le changement de propriétaire de deux autres parcelles. Il est nécessaire de pouvoir rouler sur un chemin communal avec des fondations pour des engins agricoles de plus en plus larges. A la question, est-il acceptable de circuler sur une route communale non fondée, d'une largeur de moins de 1.5m à certains endroits avec des convois agricoles toujours plus lourds? Le Conseil communal a répondu non.

**M. B. Savio** ajoute qu'il faut s'imaginer un agriculteur passant ce chemin avec son tracteur avec un pendillard qui est déjà aussi large que le chemin, sans mordre sur le terrain de l'agriculteur voisin. Ceci est presque impossible. Avec des telles conditions, il est presque impossible d'éviter un conflit de voisinage.

Le prix est élevé car le premier tronçon n'est pas fondé et le talus est à aménager pour pouvoir faire le chemin de 3m de roulement auxquels s'ajoutent 50cm de fondation de chaque côté. Le bureau d'ingénieur a calculé large car la fondation du chemin est inconnue à ce jour. Les emprises ont du être négociées avec deux propriétaires car il est nécessaire d'élargir la route.

#### 4.3.3.1 Rapport de la Commission financière, débat et vote

**M. Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavis favorablement cet investissement.

**M. le Président** demande aux membres présents s'il y a encore des questions ou remarques.

**Mme Magalie Conus** fait la remarque que ce chemin est suffisant pour les piétons et les cyclistes mais pour les véhicules agricoles il n'est plus adapté et cela devient dangereux. Lorsque Grisoni a refait le pont côté Blessens, ils n'ont pas voulu passer par ce chemin, car ils estimaient que ce dernier était trop dangereux avec des machines de plus de 6tonnes. Pour se rendre compte de la dangerosité de ce chemin, il faut penser qu'avec un pendillard, le poids est plus proche des 23tonnes que des 6.

**Mme Sophie Bosson** pour AVICA demande comment sera le revêtement de ce chemin après réfection, aujourd'hui herbeux. **M. B. Savio** répond qu'il sera gravelé comme le premier tronçon. **Mme S. Bosson** ajoute qu'actuellement des voitures passent sur ce premier tronçon, comment cela sera géré à l'avenir, pour éviter que les voitures empruntent ce chemin? **M. B. Savio** explique qu'aujourd'hui il n'y a rien de prévu mais pour éviter les voitures, il est alors nécessaire de mettre des panneaux puis faire des contrôles et enfin sanctionner.

**Mme Charlotte Surchat**, pour le groupe Horizon Jeunes, selon le rapport, le chemin était en bon état. Le chemin est plus fréquenté en raison de la nouvelle distribution des parchets communaux. Par contre, la seconde partie du chemin (depuis le premier pont jusqu'au pont de Blessens) est en herbe sans caillou actuellement. Pourquoi alors faire l'entier du chemin avec du gravier ce qui créera par la suite une augmentation du passage de voitures. **M. B. Savio** explique que la largeur du chemin est un problème majeur, aujourd'hui 2.70 m n'est plus tolérable. Le Conseil estime nécessaire de le refaire car sinon il sera défoncé très rapidement. **Mme Ch. Surchat** explique que sur la première partie du chemin, il y a le parchet à droite où le fermier a changé, puis après la parcelle 217, les propriétaires n'ont pas été modifiés, alors pourquoi refaire l'entier de ce second tronçon. **M. B. Savio** répond que c'est en raison de la largeur car il n'est pas possible à l'agriculteur de rouler avec 23t. sans mordre sur le voisin. De plus, pour obtenir les subventions AF en se mettant à leurs normes, l'élargissement est obligatoire à 3m de roulement auxquels s'ajoutent 50cm par côté de fondation qui ensuite seront remis en herbe.

**Mme Michèle Senn** constate que le prix du mètre est très élevé et le groupe Entente rejoint les autres questions qui ont été posées. Elle demande également si les propriétaires directement touchés par ce chemin doivent se récuser pour ce vote. **M. Le Président** répond que la Préfecture a été consultée pour savoir si la récusation était nécessaire et la réponse est non.

**Mme Bosson Chantal** ajoute qu'aujourd'hui il y a CHF 300'000.-- de subventions, peut-être que demain cela ne sera plus possible. **M. B. Savio** rebondit en indiquant que ce soir il faut être prudent car ce ne sont que des estimations. Nous devons nous estimer heureux que le 50% de nos chemins ont été pris AF avec plus de 50% de subventions. Demain les subventions seront distribuées différemment et il a reçu ce jour un courriel donnant cette information car les piles de demandes augmentent à l'office fédéral de l'agriculture et ils sont obligés d'engager du monde. Cela veut dire que la priorité des petits chemins en campagne sera plus compliquée. Par là, il ne souhaite pas faire peur et cela n'est pas du chantage mais il a bel et bien reçu un message aujourd'hui pour les subventions futures.

La parole n'étant plus demandée. **M. le Président** procède aux votes :

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 3 Oui : 17 Non : 3

Le crédit d'investissement de CHF 282'800.-- pour la réfection du chemin "Gros-Pra - Fontannettes" est **accepté à la majorité.**

#### 4.3.4 Réfection « Rte du Charrotton » - CHF 659'700.—

**M. B. Savio** croit que chacun connaît la route. Il y a actuellement entre 12 et 15 nids de poules sur cette route. **M. B. Savio** a reçu plusieurs questions sur l'éventualité de l'utilisation de cette route lors des travaux de la traversée de Rue ce qui la rendra rapidement dans le même état qu'actuellement. **M. B. Savio** répond que cela n'est correct car le carrefour de Montet est prévu pour la déviation. Sur la durée, la traversée de Rue sera pour 2025 et ne sera pas terminée avant 2030 probablement. Si la Route du Charrotton n'est pas refaite maintenant, elle sera tout simplement foutue.

#### 4.3.4.1 Rapport de la Commission financière, débat et vote

**M. M. Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavis favorablement.

**M. le Président** demande aux membres présents s'il y a encore des questions ou remarques.

**M. Mathieu Senn** pour la Commission durabilité, profite de cet investissement pour faire part des réflexions générales sur les routes. La Commission entend qu'il y a des besoins pour les routes, mais il semble qu'il y a également des besoins pour les autres usagers (piétons, cyclistes,...) tout comme des besoins plus dans la durabilité. Selon eux, il manque une vision plus large sur l'utilisation des routes et l'usage qu'on veut donner à ces routes. Il serait bien de se poser la question sur les investissements futurs et la commission propose de prendre du recul et mettre sur pause ces investissements liés aux routes et de refuser cet investissement.

**M. B. Savio** explique encore sa réflexion. Ces routes, dites Améliorations Foncières, sont pour les agriculteurs à la base pour qu'ils puissent travailler. Il faut penser que 3x par jour ce sont eux qui nous nourrissent et pas Lidl, Denner, Coop ou Migros. La moindre des choses pour ces agriculteurs qui nous nourrissent et travaillent dans des conditions difficiles aujourd'hui est qu'ils aient des routes en état pour travailler. Bien entendu la grandeur des véhicules est discutable. Personne n'a fait jusqu'à aujourd'hui des remarques concernant les routes refaites et tout le monde en est content. Il n'est pas toujours possible d'aller dans les champs par des chemins de prés lorsqu'il y a des pluies telles qu'actuellement. Il est important pour **M. B. Savio** de soulever que le Conseil souhaite encore soutenir les agriculteurs de la région car le 70% de la région est agricole.

**M. Loris Bossi** ajoute qu'il y a aussi un objectif d'avoir un tourisme doux et l'entretien des routes paysannes est aussi un atout pour que les gens viennent visiter notre commune. Cet entretien n'est pas uniquement pour les paysans et les routes AF seront aussi utilisées à terme pour développer le tourisme de notre région.

**Mme M. Senn** reprend la parole car à la suite de l'intervention de **M. B. Savio**, sans remettre en question la nécessité, est choquée d'entendre que ces routes sont là que pour les agriculteurs. En tant qu'autorité communale, nous sommes censés prendre soin de l'entier de la population et de penser aux autres utilisateurs des chemins. Dans nos villages, il y a des gens qui vont se promener les week-ends ou en fin de journée, il y a aussi des cyclistes. Nous ne pouvons pas juste ignorer ces utilisateurs. Certes, il y a la nécessité d'entretenir les infrastructures communales, néanmoins il faut tenir compte des différents types d'utilisateurs. Personnellement, elle se rend à vélo au travail et elle constate que plus les routes sont larges ou plus elle a été refaite, plus les gens roulent fort. Tant que les infrastructures ne sont pas sécurisées pour les cyclistes, les nids de poules restent la meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes car les véhicules ralentissent.

**M. Olivier Pittet** ajoute que chez nous, il y a beaucoup de routes avec des virages où il manque de la visibilité, ces endroits-là sont dangereux. Si lors de la réflexion sur les réfections des routes, on pense directement aux cyclistes, cela serait un plus. Il ajoute aussi qu'avec la gare à Ecublens ou celle de Vauderens, il y a la possibilité pour les jeunes de s'y rendre à vélo, ou de faire du sport dans une commune voisine mais aujourd'hui la dangerosité est un frein. **M. O. Pittet** ajoute qu'actuellement nous pensons uniquement au fait de refaire les routes, et on oublie les autres usagers. C'est pour ces points aussi que la Commission Energie et Durabilité rappelle cet aspect de peut-être rendre moins dangereux un virage et de laisser une route droite avec un nid de poule.

**Mme S. Bosson** ajoute, bien que cela ne concerne pas la route du Charrotton directement, que le 9 décembre 2021, le Conseil général a voté et accepté la réfection du pont Sous-Roche. C'était une réfection urgente et à ce jour toujours rien n'est fait alors qu'il y a beaucoup de promeneurs et cyclistes qui y passent.

**M. B. Savio** répond que le bureau d'ingénieur qui est mandaté pour mettre à l'enquête les culées de ce pont, a déposé le dossier en enquête restreinte. Ensuite, le Service des Forêts et de la Nature a préavisé négativement. Ce service demande un rendez-vous sur place pour pouvoir analyser au mieux le dossier. **M. B. Savio** attend ce rendez-vous depuis 3 mois pour une vision locale. L'idée était de faire la réfection cette année, mais cela a été stoppé à cause du préavis négatif. **M. B. Savio** promet de s'en occuper la semaine prochaine.

**M. le Président** aimerait ajouter que, bien qu'il soit prévu que lors de la Traversée de Rue les usagers passent par Montet, nous savons d'avance que les gens ne le feront pas car ils couperont à travers. Il estime important d'anticiper ce problème en trouvant des solutions car les véhicules ne se croisent pas sur le chemin du Charrotton. **M. B. Savio** répond que le SPC imposera une déviation, et le Conseil sera attentif à ce que celle-ci ne passe pas par le Charrotton car il y a déjà assez de monde.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet l'objet au vote :

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 2 Oui : 18 Non : 3



Le crédit d'investissement de CHF 659'700.-- pour la réfection "Rte du Charroton" est **accepté à la majorité**.

#### 4.4 Approbation du budget d'investissements

**M. le Président** passe une dernière fois la parole à la Commission financière pour le rapport concernant l'approbation du budget d'investissements global.

**M. M. Punitharangitham** fait lecture du rapport de la commission financière pour ce point (Annexe 1). La commission financière préavis favorablement le budget d'investissements.

**M. Le Président** ajoute que les CHF 11'000.-- de produit de l'investissement "En Printannaz" doivent être ajoutés. **M. Le Président** passe au vote.

Votants : 23 Majorité : 12 Abstention (s) : 0 Oui : 23 Non : 0



Le budget d'investissements 2024 est **accepté à l'unanimité**.

#### 5. Règlement communal sur le stationnement, projet en première lecture

Pour ce point, **M. Le Président** donne la parole à **M. Pierre Louis Fossati**, Conseiller communal en charge du dicastère. **M. Pierre Louis Fossati** explique que le but est de réglementer le stationnement des véhicules sur le domaine public communal et de différencier les places de stationnement pour les résidents, clients ou collaborateurs. Il précise que lors de manifestations à Rue, comme par exemple le Conseil général ou un concert, il ne sera pas demandé à chacun de payer une place de parc.

Les tarifs sont actuellement tous à 0.-- et cela doit encore être discuté. Le Service des Communes doit aussi lire le règlement et faire part de ses remarques et corrections.

L'affectation des produits seraient utilisés en parti pour l'entretien, l'amortissement, l'exploitation des parking, mais aussi pour la promotion des transports publics. Il est estimé que cela rapporte entre CHF 40'000.-- et 60'000.--/an et cette somme pourrait en partie être utilisée pour les transports en communs. Un système de vignettes sera mis en place. Il y aura trois types de vignettes, un pour les ménages, un pour les entreprises et le dernier pour les gens qui travaillent à Rue (restaurants, école, administration...). Les vignettes ne donneront pas un droit à une place fixe, mais un droit de se parquer sur une place libre. Il ne sera pas vendu plus de vignettes que de places disponibles. Par contre, cela ne garanti pas à 100% d'obtenir une place de parc tous les jours, cela fait partie de la loi. **M. P. L Fossati** ajoute qu'un privé qui aura déjà une place privée n'aura pas droit d'office à une place supplémentaire sur le territoire public avec une vignette.

**M. Le Président** se demande pour l'article 9 où il est question de blocage des véhicules par sabot qui va s'en occuper et comment cela va être géré car les sabots doivent être mis si les pneumatiques sont en mauvais états, si le pare-brise ou la carrosserie sont endommagés. Comment la Commune peut juger l'état d'un véhicule et qu'elle est la responsabilité de la Commune si un véhicule est vraiment endommagé et qu'il n'a pas de sabot et qui va gérer cela (employé supplémentaire, service externe...)?

**M. P. L Fossati** répond l'idée est de mettre déjà 2 parcomètres dont les emplacements sont déjà définis. Pour le reste, c'est une personne assermentée qui peut faire les contrôle mais cela n'a pas encore été décidé de qui le fera (voirie, personne supplémentaire,...). Cette personne devra suivre une formation pour faire des constatations sur un véhicule qui ne serait pas en état de rouler. Les gens actuellement sont irrespectueux, et il est bien de pouvoir mettre un cadre à tout cela pour que le respect revienne.

**Mme M. Senn** prend la parole pour M. Boschung qui a du s'absenter au dernier moment. Concernant l'article 19, pourquoi un ménage qui a une place de parc privée mais pour un seul véhicule, n'aurait pas droit à une seconde vignette pour un second véhicule s'ils sont par exemple 4 dans le ménage à posséder un véhicule.

**M. P. L Fossati** répond que cela sera possible, un ménage qui aura par exemple 2 véhicules mais une seule place privée, pourra faire la demande pour une vignette. **Mme M. Senn** ajoute que le Groupe Entente est ravi de voir un règlement pour le parking se mettre en place et remercie le Conseil d'avoir entrepris les démarches. Le groupe émet une remarque pour peut-être inciter les gens à posséder moins de véhicules, soit que le coût de la vignette soit progressif en fonction du nombres de véhicules/places nécessaires.

**M. P. L Fossati** ajoute que la suite de la procédure est que les services du canton transmettent leurs remarques et corrections, ajoutent/modifient les articles de loi. **M. P. L Fossati** espère que pour le prochain Conseil général la version définitive sera disponible.

## 6. Présentation du plan directeur du patrimoine

**M. Le Président** passe ensuite la parole à **M. Patrick Périsset**, qui a été désigné pour faire lecture des 122 pages du plan directeur du patrimoine. Ce document a été envoyé avec les informations de la séance de ce soir et il espère que tout le monde en a pris connaissance.

**M. P. Périsset** rappelle que le Bourg de Rue est répertorié en site d'importance nationale aux inventaires ISOS tout comme le centre de Promasens. Rapidement, dans les séances de la traversée de Rue, il a été nécessaire de consulter les services cantonaux. Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) est partie prenante du projet et participe à chaque séance, puis, il a été nécessaire de consulter le Service des Biens Culturels (SBC). Lors de la première séance, leur chef de service a rapidement mis un veto sur le projet en indiquant que pour établir le projet de la traversée de Rue, il faut au préalable réaliser un plan directeur du patrimoine. Sous la direction de l'urbaniste de la Commune, une équipe pluridisciplinaire, avec un architecte, un architecte paysagiste, un spécialiste en mobilité et un spécialiste en éclairage, a été mise en place pour définir les lignes directrices de ce plan. La question de l'approbation par le Conseil Général s'est posée. La DIME a été consultée sur cette question-là et ce plan directeur étant moins contraignant que le PAL, il est présenté mais ne sera pas soumis au vote. Le Conseil général en prend acte comme, par exemple pour le plan financier, et il ne sera ni mis en consultation ni à l'enquête.

Dans la composition des plans, une grande partie est les diagnostics posés par les spécialistes qui composent le groupe de travail. Il y a donc le diagnostic pour le paysage, la mobilité, l'architecture et l'éclairage. La troisième partie comporte des éléments importants, soit l'image directrice et les lignes directrices. **M. P. Périsset** ajoute que des éléments importants sont en page 80, soit l'objectif défini par le groupe de travail qui est : simplifier, clarifier, apaiser et réunifier les espaces afin d'offrir des lieux de qualité en respectant l'identité et l'histoire. Une pesée des intérêts a été faite, et il est constaté que l'importance du patrimoine prime sur les aménagements extérieurs, sur le projet de la Traversée de Rue. L'arrêt de bus dans le Bourg ne sera pas mis en conformité, mais seulement ceux à l'extérieur. Il y a 3 fiches de mesures mises en places qui concernent la traversée du Bourg, le parking du Champ de Foire et la dernière fiche concerne le plan d'affectation des zones et le RCU. Pour la prochaine révision du PAL, certains éléments de ce plan directeur y seront intégrés. **M. P. Périsset** explique qu'il est possible qu'une commission du patrimoine soit mise en place pour préavisier tous les projets du bourg de Rue afin de voir si ces projets respectent la ligne définie du plan directeur.

**M. Le Président** demande si le document sera accessible sur le site internet communal pour la population. **M. P. Périsset** répond que cela n'a pas été discuté et le sera prochaine dans le cadre d'un conseil communal. Dans tous les cas, pour l'instant, les documents sont accessibles à l'administration.

**Mme M. Senn** demande comment dans la pratique, il est possible de passer du projet actuel (30km/h) à un projet avec le plan directeur qui demande un abaissement de la vitesse à 20km/h, où la mobilité douce sera prioritaire.

**M. P. Périsset** répond que la fiche 1 a été mise en place à la suite du premier "STOP" donné pour la Traversée de Rue. Le 20km/h a été accepté et acté par le canton, cela se fera alors bel et bien comme cela pour la traversée de Rue. Il y a d'autres aspects comme l'intégration paysagère qui doit être prise en compte, actuellement il y a une équipe d'ingénieurs qui s'occupe de la super structure et de l'infrastructure.

**M. P. Périsset** ajoute que le Conseil communal devra revenir devant le Conseil général pour une demande de crédit complémentaire pour l'architecte-paysagiste qui dessinera tous les aménagements. En conclusion, le SBC a fait savoir que nous pourrions prétendre à des subventions en raison de la qualité du travail effectuée.

## 7. Divers

### 7.1 Eclairage public – informations diverses

**M. B. Savio**, Conseiller communal en charge du dicastère, informe qu'un inventaire de l'éclairage a été fait avec le Groupe E et la commune possède 15 points d'injections hors bourg de Rue. Sur le territoire communal, il y a plus de 160 points lumineux. Une étude préliminaire a été demandée pour obtenir une offre sur 4ans. Deux entreprises ont été contactées, mais le Conseil communal s'est vite rendu compte qu'il n'était pas possible de travailler comme cela et a décidé donner le mandat à un bureau d'ingénieur pour un inventaire plus précis et définir vraiment les besoins et nécessités d'éclairage dans la Commune. Les travaux ne sont pas encore attribués car l'éclairage du Bourg de Rue, dans le cadre de la traversée de Rue, doit aussi être discuté. Tout cela avance, mais cela prend un peu de temps. **M. B. Savio** précise que pour modifier un point lumineux avec les normes souhaitées, il faut compter CHF 1000.-- par point lumineux. Il est donc nécessaire de s'assurer de l'utilité de chacun des points lumineux avant de les adapter.

**M. le Président** souhaite s'assurer que l'information donnée ce soir n'est pas la réponse à la demande faite lors du dernier Conseil général par **M. Gérald Borcard**. **M. B. Savio** répond que non et qu'une réponse peut

être donnée aux habitants du quartier "En Crêt-Rinnaud". Une première étude a été faite et il n'y a pas de câble qui était prévu pour éclairer électriquement le quartier. Il est alors nécessaire de se tourner vers une solution avec des panneaux solaires. **M. B. Savio** ajoute que lorsqu'il n'y a pas d'éclairage, il n'y a pas de loi, mais lorsqu'on en met un, il y en a. Aujourd'hui, l'offre reçue a refroidi le Conseil communal car il estimait que 2 points lumineux suffiraient, mais finalement il a faut 4. Toutefois, la demande n'a pas été oubliée et le dossier avance.

**Mme S. Wenger** a remarqué qu'il manque un éclairage à la déchetterie de Promasens, les soirs d'ouverture principalement en hiver. La descente des escaliers aux bennes est dangereuses d'autant plus en hiver. Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre un supplément d'éclairage pendant la période hivernale.

**M. L. Bossi** trouve la question intéressante. Le Conseil sait que l'éclairage dans les 2 déchetteries n'est pas optimal. Il faut regarder les coûts d'investissements et les coûts de fonctionnement. Lorsque nous voulons faire quelque chose pour la déchetterie, la question se pose si cela vaut vraiment la peine par rapport à ce que cela coûte. Aujourd'hui, il y a deux études en cours pour améliorer cette partie. Il y a quelques offres sur le principe de ce qui pourrait déjà être fait et comment, qu'est-ce qui pourrait être réutilisé comme mâts ou lumières existantes. Bien que cela soit sur une courte durée, les spots ne sont pas les plus économes. Le Conseil Communal y réfléchit et présentera un projet une fois que la bonne variante et les coûts seront connus. **M. L. Bossi** rappelle que le sujet de la déchetterie est un sujet complexe et il y aura aussi sûrement des réflexions qui devront être menées d'ici 2025 car la fusion va impacter d'une certaine façon les déchetteries. Le problème de l'éclairage n'est pas que pour les utilisateurs et aussi pour les employés.

**M. le Président** se permet de faire une remarque car il estime qu'il s'agit de 2-3h par semaine et il semble qu'une barre lumineuse rechargeable aimantée sur le bas de la benne soit suffisante. **M. L. Bossi** répond que la réflexion est bonne, la démarche est correcte. Le sujet a peut-être été vu différemment raison pour laquelle ils n'ont pas encore été dans ce sens. Une fois toutes les informations sur la table, il pourra prendre une décision en analysant la bonne solution.

## 7.2 Valtraloc – informations générales

**M. P. Périsset** donne les explications Valtraloc pour la partie Rue. 2023 a été consacrée principalement à la réalisation du plan directeur qui était une étape nécessaire pour avancer le projet. Les études pourront reprendre dès l'année prochaine. Il est encore nécessaire d'intégrer l'architecte paysagiste dans le projet. Le CAD sera aussi intégré.

Pour Promasens, **M. B. Savio** ajoute qu'une enquête restreinte a été faite pour deux ralentisseurs à l'entrée et sortie de la localité ainsi qu'un passage piétons et le chemin piétonnier, mais tout est venu en retour en indiquant qu'il est nécessaire de faire une enquête publique. Un bureau a alors été mandaté pour s'occuper de ce dossier d'ici mars 2024 et cela suit son cours.

## 7.3 Fusion

**M. Loris Bossi** informe que c'est un joli sujet et que l'acceptation de la fusion est une bonne chose. Ce sujet n'a pas encore démarré globalement au niveau des exécutifs communaux, cela débutera en janvier 2024.

Au niveau du Conseil Général, **M. Le Président** explique que le législatif sous la forme actuelle prendra fin le 31.12.2024 pour être reconstitué au 1er janvier 2025 avec la nouvelle assermentation. Il n'y aura pas de budget présenté fin 2024, cela sera fait avec la nouvelle commune. Le bureau est en train de réfléchir à l'intégration des nouveaux membres au sein du Conseil général et des commissions. Toutes les commissions devront être reformées. En 2025, le Conseil général aura la tâche de valider les règlements communaux. Le Bureau se renseigne pour mettre en place une séance d'information avec l'Association des Communes Fribourgeoises et inviter les populations des autres communes pour que chacun comprenne le fonctionnement du Conseil général. Des informations seront transmises ultérieurement.

**M. le Président** passe aux divers et donne la parole aux membres du Conseil général.

**Mme M. Senn** demande ce qu'il en est de l'information du projet du Parking comme cela était stipulé dans le procès-verbal du Conseil général de septembre dernier. Elle demande également si un plan directeur sur les énergies a été élaboré.

**M. B. Savio** informe que le plan directeur a été envoyé où il est sujet du parking et il prend un sale coup car des arbres devront être plantés sur environ 1/3 de la surface de la partie supérieure. Personne ne sait si le nombre de places prévues dessous pourra être maintenu car les arbres ont besoin de place dessous également. Il n'y aura plus de place de jeux ni cour d'école puisqu'il ne faut plus mettre de couvert. **M. B. Savio** ajoute qu'une séance extraordinaire verra le jour en mars 2024, pour voter certainement un crédit.

**Mme M. Senn** se demande, si une cour d'école est nécessaire puisqu'il n'y aura plus probablement d'école à cet endroit. **M. B. Savio** répond que le plan directeur du patrimoine ne prend pas en compte qu'il y ait une école ou non, mais il considère la beauté de l'objet.

**M. P. L. Fossati** répond qu'un plan directeur pour l'énergie a été fait en 2010 puis mis à jour en 2017, le rapport fait 70 pages et ne sera pas lu entièrement ce soir. Il en lit quelques extraits et le rapport complet sera mis à disposition des élus via WEDO.

**Mme M. Senn** souhaiterait que la Commune modifie le plan de l'énergie en insérant un article incitant les habitants à se raccorder au chauffage à distance ou tout du moins pour les inciter à intégrer un chauffage à énergie renouvelable pauvre en émission de CO2 lors de changement de chauffage. **M. P. L. Fossati** rappelle que pour le chauffage à distance toutes les maisons du bourg de Rue auront une introduction faite pour éviter de casser la route plusieurs fois.

**M. B. Savio** informe que depuis le 14.11.2023 il travaille à 200% pour gérer le dossier le parking de la Chapellenie. Ce dernier sera ouvert d'ici 5 jours. Des blocs de béton seront installés pour solidifier les restes des murs. Les véhicules écrasés sont en cours d'évacuation. **M. Alain Chollet** ajoute que les bus scolaire pourront dès le 8 janvier 2024 à nouveau faire le trajet via la Place de la Foire. Des papillons seront mis sur les véhicules parkés dans la place de tournage des bus pour les informer que le parking de la Chapellenie sera réouvert. Actuellement, 4 patrouilleurs sont sur place lors des arrivées et départs des bus pour sécuriser et guider les écoliers. **M. G. Borcard** demande qui prendra en charge les coûts des dégâts. **M. B. Savio** répond que ce n'est pas l'ECAB, pas les RC, mais bien les propriétaires des murs. Il y a 6 véhicules détruits dont 4 qui ne possèdent pas casco partielle.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux élus d'agender le dimanche 03.03.2024 pour les élections complémentaires au Conseil Général ainsi que le jeudi 16.05.2024 pour la séance des comptes. Il rappelle également que les présidents des commissions devront établir le rapport d'activité 2023 pour cette séance, tout comme le Conseil communal doit présenter son rapport de gestion.

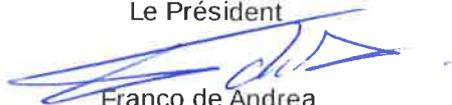
**M. Le Président** remercie toutes les personnes qui ont permis la mise en place du Conseil Général de ce soir. Il remercie l'administration, les employés communaux, le Conseil Communal, les représentants de la presse ainsi que le public.

**M. L. Bossi**, en tant que vice-syndic souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et remercie tout le monde pour la collaboration durant cette année 2023. Pour lui, c'était la première année complète et celle-ci a été intéressante et enrichissante. Le Conseil communal souhaite aux membres et leurs familles, une excellente année 2024. Il annonce encore qu'une agape est servie dès la fin de cette séance.

**M. Le Président** présente, au nom du Bureau, ses meilleurs voeux à tous pour l'année 2024 et souhaite à toutes et tous de Belles Fêtes de Noël. La séance est levée à 22h00.

Au nom du Bureau du Conseil général

Le Président



Franco de Andrea

La Secrétaire



Karine Charrière



Commission financière, Commune de Rue

## Rapport de la Commission financière pour la séance du Conseil général du 14 décembre 2023

En date du 13 novembre 2023, la Commission financière a rencontré M. Gaëtan Muller, M. Loris Bossi et M. Joseph Aeby pour la présentation des budgets d'investissements et de résultat pour l'année 2024.

La Commission financière s'est ensuite réunie le 28 novembre 2023 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier M. Gaëtan Muller, boursier communal ainsi que M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances pour leur disponibilité et leurs explications.  
Nous remercions également Mme Joëlle Grangier pour la rédaction du présent rapport.

### Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

### Points à l'ordre du jour :

#### 3. Budget de résultat 2024

##### Principales constatations

- Augmentation significative sur la participation du cercle scolaire ACER, en grande partie avec les frais de transports scolaires (CHF 80'000.-).
- Augmentation du besoin en amortissements d'environ CHF 120'000.-.
- Augmentation significative (CHF 114'000.-) sur les charges du personnel par l'indexation des salaires de 1.6% ainsi que l'engagement d'une personne à l'administration.
- Un excédent de charges de CHF 527'236.- contre un excédent de CHF 73785.- au budget 2023.

La commission financière prévoise favorablement à l'acceptation du budget de fonctionnement.

#### 4. Budget d'investissements 2024

##### 4.2. Achat d'un véhicule édilitaire en remplacement de l'actuel - CHF 65'000.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

##### 4.3.1. Réfection « En Favez » - CHF 76'000.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

##### 4.3.2. Réfection « En Printanna » - CHF 16'400.-

Le message ne prend pas compte de la participation privée de CHF 11'000.-, soit un coût net de CHF 5'400.-.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

##### 4.3.3. Réfection « Gros-Pra - Fontanettes » - CHF 282'800.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

##### 4.3.4. Réfection « Rte du Charrotton » - CHF 659'700.-

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

#### 4.4. Approbation du budget d'investissement

Le total des coûts nets est de CHF 3'476'993.- dont en grande partie des budgets votés précédemment.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

Rue, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Franco De Andrea  
Président



Cédric Bays  
Secrétaire



François Bosson  
Membre



Samuel Prélaz  
Membre



Maxime Punitharangitham  
Membre

